

Cahier des Charges

Étude pré-opérationnelle d'OPAH

Préambule

L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), telle que définie dans la circulaire du 8 novembre 2002, concerne des quartiers ou zones présentant un bâti dégradé, voire indigne, en milieu rural, péri-urbain, ou urbain, dans tous types de bourgs, de villes ou d'agglomérations, et, souvent confrontés à des phénomènes de vacance de logements, de dévalorisation de l'immobilier, d'insuffisance, quantitative et qualitative, de logements, et, enfin, d'insuffisance des équipements publics et ou de déclin des commerces.

Sous l'impulsion et le portage politique de la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources(19), compétente, en lien avec l'Anah (Agence Nationale pour l'amélioration de l'habitat), la DDT (Direction départementale des territoires), l'ARS (Agence régionale de santé) et le Conseil Départemental de la Corrèze, l'objectif de l'OPAH est de remédier à ces situations à travers une dynamique de réhabilitation et de production d'une offre de logements et de services.

Vézère Monédières Millesources est une Communauté de Communes récente (crée au 1er janvier 2017) ; née de la volonté de 19 communes rurales - issues de 2 intercommunalités distinctes (Vézère-Monédières et Bugeat-Sornac, Millevaches au Cœur) - de se rassembler et d'oeuvrer à la définition et à la mise en œuvre d'un projet commun de développement.

Ce projet vise à aborder un ensemble de domaines constitutifs de la vie d'un territoire - et plus particulièrement d'un territoire marqué par une hyper-ruralité - dans un objectif de redynamisation de l'attractivité économique et résidentielle : l'économie, les services à la population, l'agriculture et la sylviculture, le tourisme, le foncier et l'environnement, l'habitat, la culture, les loisirs, les nouvelles technologies et la communication...

L'ambition de la Communauté de Communes est en particulier de répondre aux besoins des populations résidentes actuelles et à venir (politique d'accueil), tout en préservant la mixité sociale et en prenant en compte les spécificités du territoire en termes de répartition de l'offre de logements au regard des potentialités de développement. Cette démarche devra être conduite en cohérence avec les objectifs des documents d'urbanisme.

Il s'agit, pour la Communauté de Communes, d'affirmer une politique de l'accueil et du « bien vivre », tout en ciblant le niveau de service « soutenable » pour les collectivités.

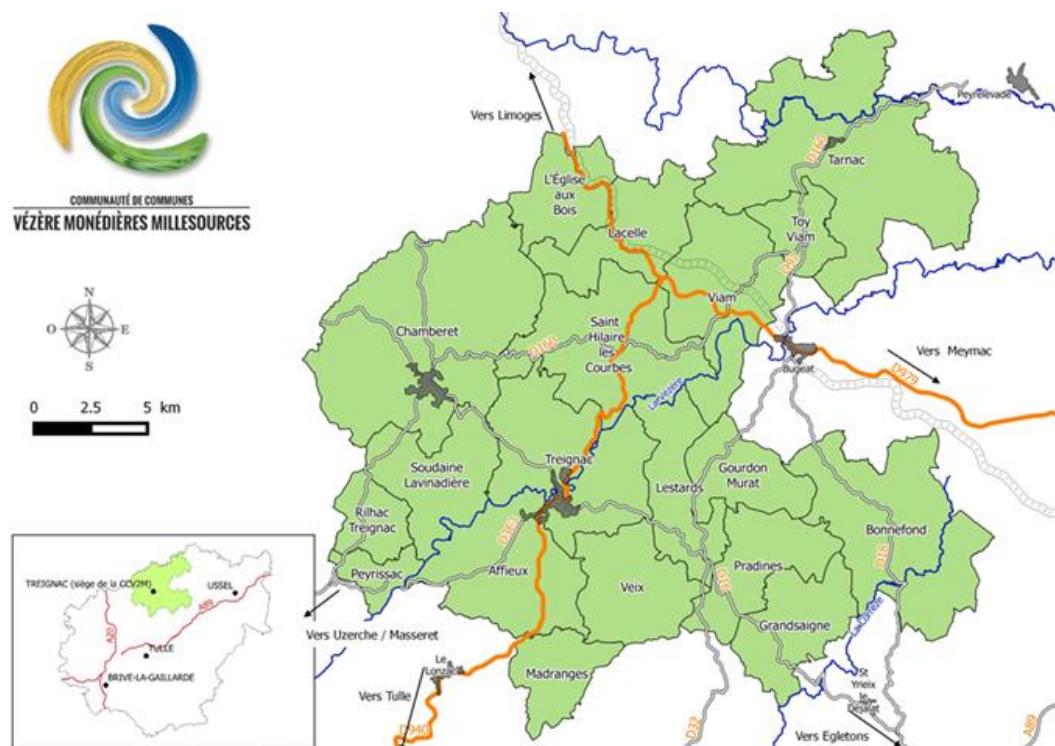
1 Objet du marché

Le présent cahier des charges porte sur la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH, sur les dix-neuf communes de la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources, en vue de proposer, à la suite d'un diagnostic, un périmètre opérationnel pertinent, des objectifs quantitatifs et qualitatifs adaptés, des montages financiers et des actions complémentaires qui pourraient constituer les engagements contractuels entre l'EPCI, l'État et l'ANAH au titre d'une OPAH, voire avec d'autres partenaires (Conseil départemental et régional, ARS, PETR Vézère-Auvézère...).

2 Présentation générale de l'opération

2.1 Le contexte de l'opération

La Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources (5 038 habitants pour environ 500 km²), située au Nord-Nord Est du département de la Corrèze, au sein du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin¹, comprend 19 communes.



¹ Les 19 communes de la CC sont sur le territoire du PNR

A - Démographie :

Les 19 communes constitutives de ce territoire sont marquées par un important déclin démographique lié aux phénomènes d'exode qui caractérisent les territoires ruraux de l'hexagone depuis le 19ème siècle ; déclin qui ne s'est pas démenti ces 50 dernières années, avec une baisse de près de 40% de la population entre 1962 et le dernier recensement de 2013. Seules quelques communes, et notamment celles de Treignac, Chamberet et Affieux, sont parvenues à limiter cette perte de population, voire, ont réussi à légèrement inverser cette courbe démographique (Chamberet, Affieux, l'Église-aux-Bois et Madrange...). Cependant, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, entre 2008 et 2013, il est important de noter que la population est restée stable.

Le territoire, dans son ensemble, est de fait caractérisé par une faible densité de population (13 des 19 communes ont moins de 10 hab/km², dont 5 ont moins de 4 hab/km²) ; population par ailleurs relativement âgée et vieillissante. (Voir figures en annexe)

B - Habitat :

Le défi, pour ce territoire et pour les années à venir, est donc de parvenir à inverser cette courbe démographique via la définition et la mise en place d'une démarche volontariste en matière d'accueil ; démarche visant non seulement à stabiliser la population actuelle, mais également à rendre le territoire attractif pour de nouveaux actifs.

Cette réflexion s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale, portée par le nouveau Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vézère Auvézère (regroupant les 3 Communautés de Communes, du Pays d'Uzerche, du Pays de Lubersac Pompadour et Vézère Monédières Millesources), visant à renforcer l'attractivité économique, touristique et résidentielle de territoire à dominante rurale.

Les 2 autres intercommunalités constituant ce PETR ont d'ailleurs elles-mêmes engagé des réflexions similaires en matière d'habitat :

- La Communauté de communes du Pays d'Uzerche a débuté son étude pré-opérationnelle d'OPAH en octobre 2017,
- 2 OPAH (RR et RU) viennent d'être contractualisées à l'échelle du territoire Ouest corrézien dont fait partie la Communauté de Communes du Pays de Lubersac Pompadour.

A plus ou moins long terme, un PLH pourrait être mis en place élaboré toujours en lien avec le PETR.

Quelques éléments caractéristiques du territoire :

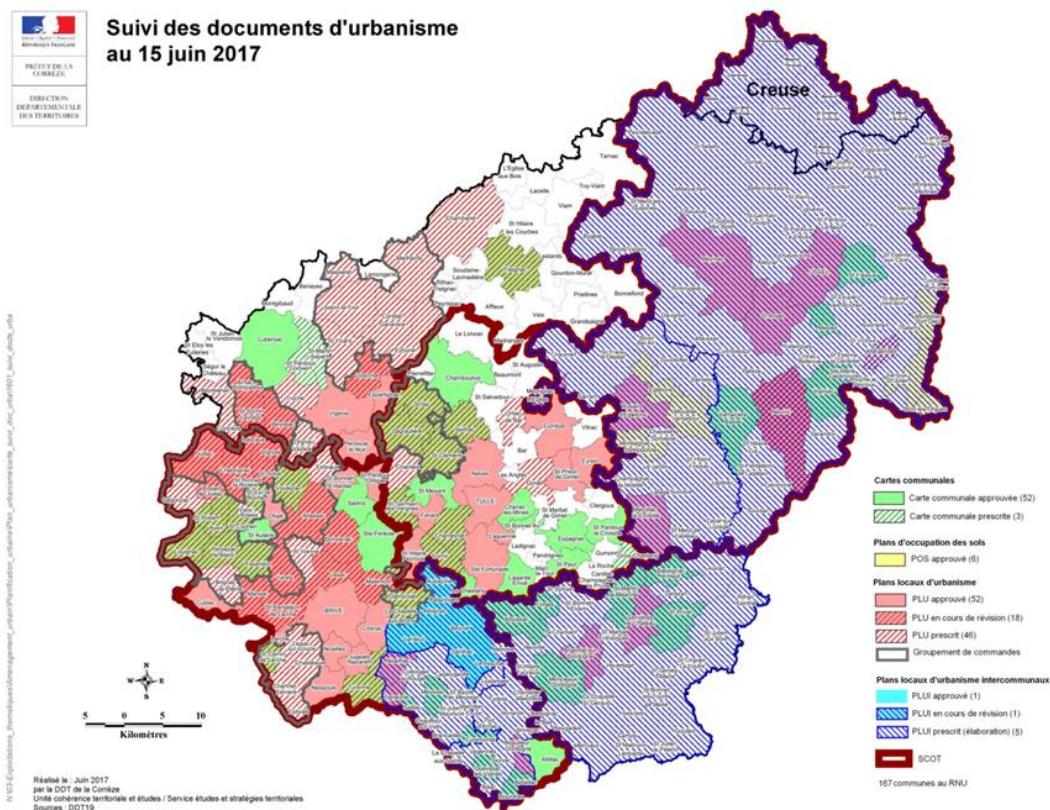
- Certaines communes sans centre-bourg, mais avec des villages importants.
- Une part élevée de logements vacants sur certaines communes.
- Un taux très élevé de résidences secondaires sur la quasi-totalité des communes (document réalisé à partir des données INSEE).

Communes	Logements en 2014	Résidences principales en 2014	Rés secondaires et logts occasionnels en 2014	% rés sec	Logements vacants en 2014	% logements vacants	Rés princ occupées Propriétaires en 2014
Affieux	285	176	105	37	4	1	157
Bonnefond	160	58	82	51	20	13	50
Chamberet	1144	607	426	37	111	10	463
L'Église-aux-Bois	52	30	19	35	4	7	25
Gourdon-Murat	116	54	58	50	4	3	48
Grandsaigne	80	27	47	59	6	8	26
Lacelle	147	65	72	49	11	7	53
Lestards	74	48	20	27	6	8	37
Madranges	206	106	89	43	12	6	89
Peyrissac	122	66	52	43	4	3	59
Pradines	124	58	65	52	1	1	52
Rilhac-Treignac	128	58	57	44	14	11	48
Saint-Hilaire-les-Courbes	168	79	88	52	2	1	58
Soudaine-Lavinadière	149	88	35	24	25	17	74
Tarnac	428	173	188	44	68	16	137
Toy-Viam	61	20	35	57	6	10	17
Treignac	1265	664	468	37	132	10	477
Veix	74	36	31	42	7	9	26
Viam	132	49	82	62	2	2	40
	4916	2461	2017	41	438	9	1938

C- Urbanisme / aménagement :

- A ce jour, la Communauté de Communes n'a pas de PLUi,

Les PLU des communes de Chamberet et de Treignac sont en cours d'élaboration, les autres communes sont au RNU.



- L'élaboration d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) est en cours sur la commune de Treignac. La commune est également candidate pour l'obtention du label « petite cité de caractère ».
- Certaines communes sont concernées par des sites inscrits au titre de la loi de 1930 (Affieux, Gourdon-Murat, Lestards, Saint Hilaire les Courbes, Tarnac, Viam).
- Le PNR porte des actions pour l'isolation thermique des bâtiments dans le cadre de la campagne ISOLE TOIT.

D - Constats/problématiques/enjeux

Constats :

- une population âgée et vieillissante,
- des logements anciens et nécessitants des travaux d'amélioration, notamment énergétique et de lutte contre l'insalubrité,
- une vacance élevée sur certains territoires,
- un nombre très important de résidences secondaires,
- une offre commerciale essentiellement concentrée sur les communes de Treignac et Chamberet ; avec un besoin de relance de l'attractivité commerciale de leurs centres-bourgs (Cf. locaux commerciaux vacants...).

Enjeux :

- maintien de la population âgée, souvent à revenus modestes, par l'adaptation du logement,
- amélioration de la qualité des logements, en particulier sur la performance énergétique, afin de diminuer les charges ; mais en veillant également à la préservation et à la valorisation du bâti ancien qui fait l'identité du territoire,
- maintien et/ou revitalisation des centres bourgs et villages, en réinvestissant les logements et/ou commerces vacants,
- s'attacher à donner une nouvelle dynamique et rendre plus attractifs les commerces,
- permettre la rénovation du patrimoine bâti remarquable.

Consciente de ces problématiques et enjeux, la Communauté de Communes souhaite répondre aux besoins liés à l'évolution sociologique et démographique tout en assurant une répartition équilibrée et diversifiée des besoins en logements entre les communes membres.

2.2 Les orientations de la collectivité:

Afin de répondre à ces problématiques et enjeux, les élus de la Communauté de Communes souhaitent la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH.

La réalisation de l'étude pré-opérationnelle devra permettre de confirmer l'opportunité du projet d'OPAH et d'en préciser les objectifs opérationnels, dans le cadre des orientations de l'ANAH et de sa programmation budgétaire, et de formaliser notamment le projet de convention de programme ainsi que le cahier des charges de l'animation de l'opération. Elle s'appuiera, pour ce faire, sur les objectifs :

- du projet de territoire « Vézère-Auvézère »,
- du conseil régional (SRADDT – politique Habitat),
- du conseil Départemental de la Corrèze (dans le cadre de ses compétences en matière d'habitat, de logement social et soutien aux collectivités),
- ainsi que sur les axes prioritaires de la politique nationale du logement.

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

1. Apprécier la faisabilité d'un programme de type OPAH,
2. Donner, au maître d'ouvrage, les éléments nécessaires pour choisir sa stratégie d'intervention, définir des objectifs, des modalités et des moyens pour y répondre,
3. Définir, si nécessaire, des enjeux spécifiques par commune.

L'accent sera mis sur les priorités identifiées ci-dessous:

- le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie (âgées et/ou handicapées),
- la lutte contre l'habitat indigne en lien avec l'ARS, avec prise en compte de la problématique radon (l'ensemble du territoire est en niveau 3),
- la lutte contre la précarité énergétique,
- l'accès multigénérationnel à des logements de qualité et peu énergivores
- la lutte contre la vacance dans les centres bourgs / les villages et la production et/ou rénovation de logements locatifs.

Par ailleurs, compte tenu de la forte proportion de résidences secondaires un zoom sera fait sur ce secteur de l'habitat.

Le contenu/les attendus de la mission :

1. Réalisation d'un diagnostic du parc de logements et de ses occupants :

Il est demandé une analyse du fonctionnement global du territoire à partir des données existantes et des éléments recueillis sur le terrain ; Celle-ci portera sur :

- les caractéristiques du parc de logements et du marché immobilier et plus particulièrement la typologie et l'état des logements
- les populations logées et leurs besoins/attentes,
- les bailleurs privés et le parc locatif privé,
- la problématique vacance (identification des raisons, de l'état des logements, cartographie afin de voir s'il y a concentration de la vacance) des logements, des locaux commerciaux,
- le parc de résidences secondaires (potentiel ou "fléau" ?).

2. Définition des enjeux et évaluation du potentiel de rénovation de l'habitat sur chaque commune,

3. avec identification d'échantillons d'îlots ou d'immeubles représentatifs à partir desquels il sera réalisé des expertises techniques et financières chez les propriétaires privés en s'appuyant si cela est nécessaire sur les professionnels de l'immobilier ou tout autre acteur utile. Ces expertises devront permettre de préciser par enjeu la nature des interventions nécessaires, le coût moyen des travaux et de quantifier le nombre d'opérations susceptibles d'être portées sur la durée de l'OPAH,

NB : les échantillons (enjeu, localisation...), devront être validés par le comité de pilotage.

4. Proposition de stratégies opérationnelles :

A partir du diagnostic et des enjeux repérés, différents scénarios sont attendus avec :

- définition des publics cibles
- quantification d'objectifs de logements à traiter sur le territoire et par commune
- évaluation des moyens financiers en fonction des types d'intervention et estimation des enveloppes financières de l'ensemble des cofinanceurs (Anah, EPCI, communes, ...)

L'ensemble des ressources financières mobilisables (hors dispositif OPAH : crédits d'impôts, prêt à taux zéro...) au niveau de l'Etat, des Collectivités et d'autres organismes (Caisses de retraites...) qui sont susceptibles de concourir à l'amélioration de l'habitat privé pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs seront également recherchés, et une synthèse sera réalisée et présentée.

NB : Les ressources financières disponibles peuvent constituer un « levier » ou une « contrainte » qu'il sera nécessaire de prendre en compte pour l'élaboration du programme de la future OPAH.

- Calibrage des moyens humains et techniques notamment dans une perspective de mutualisation éventuelle avec la Communauté de communes du Pays d'Uzerche.

- Propositions d'actions périphériques à l'OPAH qu'il serait utile de conduire afin d'améliorer la réponse aux enjeux identifiés en matière d'habitat privé (dont actions pour travailler à la résorption de la vacance).

5. Préparation de la convention de programme et du cahier des charges animation/suivi de l'opération.

2.3 Les comités de suivi de l'étude

- Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est constitué et présidé par le Président de la Communauté de Communes.

Il se compose des représentants élus des différentes communes de la collectivité, des services de l'Etat, l'Anah, l'ARS, le service Habitat du Conseil Départemental de la Corrèze, l'équipe opérationnelle.

Son rôle est de suivre l'étude et de valider les étapes.

Il devra obligatoirement être réuni au démarrage de l'étude et à chaque étape nécessitant une validation (diagnostic, stratégie).

Il se tiendra au sein des locaux de la Communauté de Communes.

Le comité de pilotage s'appuie sur un Comité technique.

- Le comité technique

Il se compose de :

L'élu référent ou autres élus désignés, des techniciens de la Communauté de Communes, réunis autour de l'équipe opérationnelle, de représentants des services de l'Etat et du Département.

Il peut en tant que de besoin, élargir sa composition à d'autres membres permanents ou inviter à tout moment toute personne ou organisme qu'il jugerait utile, comme les organismes HLM, le CAUE de la Corrèze, le PNR et les agences immobilières.

Il sera également amené à consulter chacune des communes en vue d'identifier et de faire ressortir leurs éventuelles spécificités (problématiques et potentialités en matière de développement d'une offre de logement qualitatif).

Il sera chargé du suivi opérationnel de l'étude et se réunira, aussi souvent que nécessaire.

Il se tiendra au sein des locaux de la Communauté de Communes.

3 Contenu de l'offre

Outre les éléments nécessaires à l'examen de sa candidature, le candidat devra produire les éléments suivants :

- Une note présentant l'équipe qui sera affectée à cette mission. Elle devra préciser pour chaque membre l'expérience de celui-ci en lien avec l'étude et fournir des références (exemples d'études similaires) d'études conduites en limousin ou en milieu rural. De plus, elle devra décrire précisément les missions qui seront accomplies par chacun. Toute modification de l'équipe au cours de cette étude devra avoir reçu l'aval du comité technique.

L'équipe, placée sous la direction d'un chef de projet, devra avoir des compétences et des références dans les domaines suivants :

- l'habitat : politique et montage opérationnel
- l'ingénierie du bâtiment (architecture, ingénierie thermique, patrimoine,.....)
- l'urbanisme et l'aménagement
- les aspects juridiques et financiers (aide, estimatif de coût global,.....)
- Une note précisant la démarche qu'il propose de mettre en œuvre pour répondre aux objectifs du maître d'ouvrage : approche générale, planning opérationnel, principes d'échantillonnage, d'expertises et d'enquêtes, questionnaires, nombre et nature des rendus, nombre de réunions avec le Comité technique et le Comité de pilotage, moyens de communication (envers les habitants, les artisans...)...
- La proposition financière avec un chiffrage détaillé par élément composant la mission avec une estimation du temps passé.

4 Conditions d'exécution de l'étude

4.1. Les documents à disposition du prestataire

- Projet de territoire « Vézère-Auvézère »
- Documents d'urbanismes des communes.

4.2. Déroulement et durée de l'étude

L'étude se déroulera en deux phases :

- Le diagnostic avec définition des enjeux et expertises sur des échantillons d'ilots,
- La proposition de stratégies opérationnelles et d'objectifs.

Le candidat précisera dans sa proposition la durée qu'il prévoit pour chacune des phases.

La mission de l'étude devra être conduite sur une durée de 6 à 8 mois et débutera à la date de notification du marché.

4.3. Rendu de la mission

A chaque phase de l'étude, le prestataire produira un rapport faisant la synthèse des éléments recueillis.

Le rapport final, fourni en 4 exemplaires papiers et sur support numérique, devra constituer un document d'aide à la décision pour les élus porteurs de la commande, il contiendra notamment :

- Une note de synthèse permettant d'apprécier l'opportunité de réaliser ou non une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- Une présentation détaillée du potentiel de dossiers pour chacune des grandes thématiques permettant d'établir des objectifs quantitatifs et qualitatifs d'une future Opération Programmée et les moyens financiers à mobiliser pour les atteindre,
- Des documents cartographiques permettant une localisation précise des thématiques abordées et compatibles avec les référentiels en vigueur pour les systèmes d'informations géographiques (SHP, DXF, DWG,...),
- Une déclinaison opérationnelle en vue d'une future opération : nombre de permanences nécessaires, fréquences, lieux,...
- Les actions d'accompagnement à envisager en complément de l'OPAH par les collectivités,
- Une estimation financière de la future animation au regard des éléments déterminés précédemment et une analyse sur la nature et l'intérêt ou non pour les collectivités à apporter des financements complémentaires.

La restitution de l'étude fera l'objet d'une présentation en Comité de pilotage puis d'une validation par le Conseil Communautaire.

Au final le maître d'ouvrage devra disposer d'un document permettant la préparation de la future convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et le cahier des charges correspondant à la recherche éventuelle d'un prestataire pour assurer l'animation correspondante.

Ces différents rapports seront présentés et soumis à validation du COPIL.

Les compte-rendus de toutes les réunions seront rédigés par le prestataire et diffusés par la Communauté de Communes.

Tous les documents élaborés par le prestataire durant l'étude (photos, plans, cartographie,...) appartiendront à la Communauté de Communes.

4.4. Le financement

Le devis détaillé devra faire apparaître le coût relatif à chaque phase de travail comprenant les frais de déplacement, de reprographie.....

Le paiement de l'étude interviendra à l'issue de chaque phase validée par le Comité de Pilotage.

En cas de retard dans l'exécution de l'ensemble ou d'une tranche du marché pour laquelle un délai d'exécution ou une date limite a été fixé, il sera appliqué, une pénalité forfaitaire de :

- Pour les réunions : 50€ par réunion non effectuée ou en cas d'absence du candidat à ces réunions,

- Pour les rendus de phase : 100€ par jour de retard par rapport au calendrier proposé.

Le règlement des sommes dues au titulaire pour l'exécution du marché fait l'objet d'acomptes et d'un solde dans les conditions suivantes :

- 30% à la remise du document général relatif au diagnostic et à l'identification des enjeux,

- 30% à la remise des propositions opérationnelles,

- le solde : à la remise du document de synthèse et du projet détaillé de programme.

4.5. Critères d'analyse

Les critères d'analyse de l'offre seront les suivants : 40% prix, 40% valeur technique, 20% expérience.

La Communauté de communes se réserve la possibilité si besoin de conduire une étape de négociation sur tout élément de l'offre : prix, délais, nombre de réunions... avec les 3 candidats les mieux disants à l'issue de la 1ère analyse des offres.

La conclusion de l'étude

En fonction des conclusions de l'étude pré-opérationnelle, notamment des objectifs quantitatifs et qualitatifs définis, la Communauté de Communes jugera de l'opportunité de mettre en œuvre un dispositif opérationnel qui aura pour objet l'information, la sensibilisation, l'accompagnement, l'animation, le conseil auprès des personnes désireuses de réaliser des travaux.

Annexe

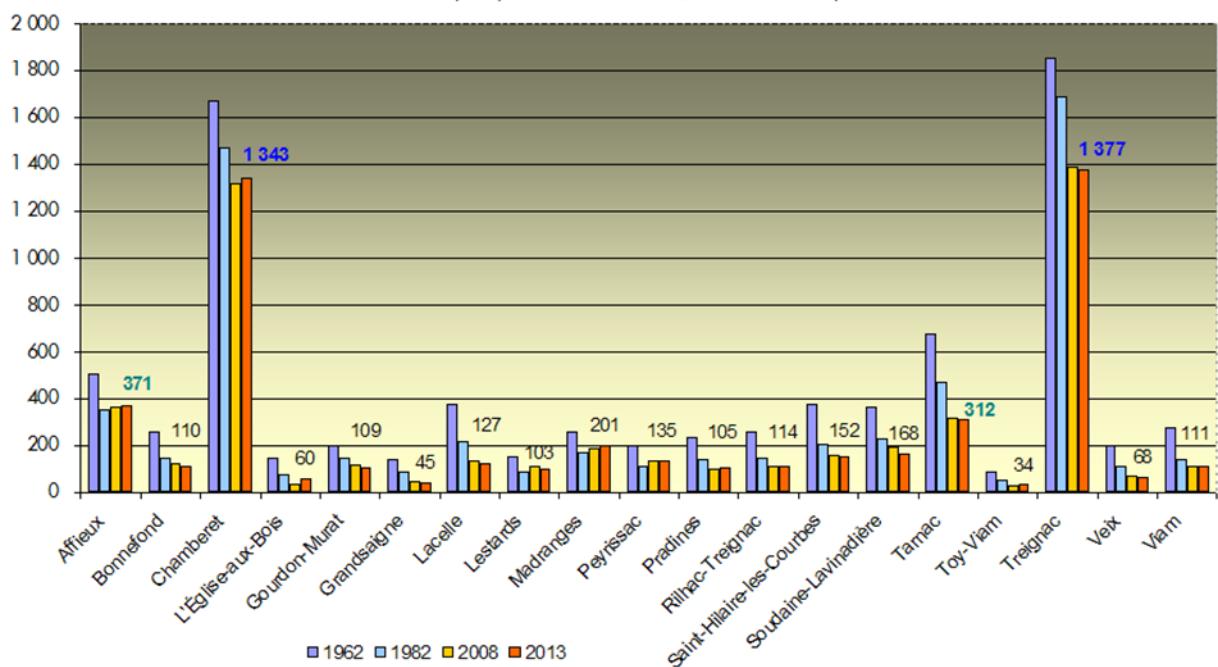
Population depuis le recensement de 1962

© Insee

		1962	Evo 1962-1982		1982		Evo 1982-2008		2008	Evo 2008-2013		2013	Evo 1962-2013	
			en nbre	en %	en nbre	en %	en nbre	en %		en nbre	en %		en nbre	en %
19001	Affieux	506	-150	-29,6%	356	13	3,7%	369	2	0,5%	371	-135	-26,7%	
19027	Bonnefond	260	-111	-42,7%	149	-25	-16,8%	124	-14	-11,3%	110	-150	-57,7%	
19036	Chamberet	1 673	-203	-12,1%	1 470	-154	-10,5%	1 316	27	2,1%	1 343	-330	-19,7%	
19074	L'Église-aux-Bois	150	-75	-50,0%	75	-39	-52,0%	36	24	66,7%	60	-90	-60,0%	
19087	Gourdon-Murat	201	-51	-25,4%	150	-30	-20,0%	120	-11	-9,2%	109	-92	-45,8%	
19088	Grandsaigne	144	-57	-39,6%	87	-40	-46,0%	47	-2	-4,3%	45	-99	-68,8%	
19095	Lacelle	380	-159	-41,8%	221	-83	-37,6%	138	-11	-8,0%	127	-253	-66,6%	
19112	Lestards	155	-63	-40,6%	92	18	19,6%	110	-7	-6,4%	103	-52	-33,5%	
19122	Madranges	257	-85	-33,1%	172	15	8,7%	187	14	7,5%	201	-56	-21,8%	
19165	Peyrissac	199	-89	-44,7%	110	25	22,7%	135	0	0,0%	135	-64	-32,2%	
19168	Pradines	237	-96	-40,5%	141	-37	-26,2%	104	1	1,0%	105	-132	-55,7%	
19172	Rilhac-Treignac	262	-114	-43,5%	148	-32	-21,6%	116	-2	-1,7%	114	-148	-56,5%	
19209	Saint-Hilaire-les-Courbes	380	-172	-45,3%	208	-48	-23,1%	160	-8	-5,0%	152	-228	-60,0%	
19262	Soudaine-Lavinadière	364	-131	-36,0%	233	-36	-15,5%	197	-29	-14,7%	168	-196	-53,8%	
19265	Tamac	681	-209	-30,7%	472	-150	-31,8%	322	-10	-3,1%	312	-369	-54,2%	
19268	Tay-Viam	91	-35	-38,5%	56	-25	-44,6%	31	3	9,7%	34	-57	-62,6%	
19269	Treignac	1 857	-167	-9,0%	1 690	-300	-17,8%	1 390	-13	-0,9%	1 377	-480	-25,8%	
19281	Veix	202	-92	-45,5%	110	-39	-35,5%	71	-3	-4,2%	68	-134	-66,3%	
19284	Viam	276	-135	-48,9%	141	-25	-17,7%	116	-5	-4,3%	111	-165	-59,8%	
	CC V2MS	8 275	-2 194	-26,5%	6 081	-992	-16,3%	5 089	-44	-0,9%	5 045	-3 230	-39,0%	

Evolution de la population des communes - en 51 ans

(avec précision nombre d'hab./commune en 2013)



Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2016

Mise à jour : décembre 2015

Date de référence statistique : 1er janvier 2013

Source : Insee, Recensement de la population 2013

Code département	Code arrondissement	Code canton	Code commune	Nom de la commune	Population municipale	Superficie en ha	DENSITE nbre d'hab/km ²
19	2	15	001	Affieux	371	3 019	12,3
19	3	12	027	Bonnefond	110	1 090	10,1
19	2	15	036	Chamberet	1 343	6 985	19,2
19	2	15	074	L'Eglise-aux-Bois	60	1 620	3,7
19	3	12	087	Gourdon-Murat	109	1 581	6,9
19	3	12	088	Grandsaigne	45	1 992	2,3
19	2	15	095	Lacelle	127	2 058	6,2
19	3	12	112	Lestards	103	1 852	5,6
19	2	15	122	Madranges	201	1 288	15,6
19	2	15	165	Peyissac	135	589	22,9
19	3	12	168	Pradines	105	1 959	5,4
19	2	15	172	Rilhac-Treignac	114	942	12,1
19	2	15	209	Saint-Hilaire-les-Courbes	152	3 636	4,2
19	2	15	262	Soudaine-Lavinaidière	168	2 186	7,7
19	3	12	265	Tarnac	312	6 746	4,6
19	3	12	268	Tey-Viam	34	993	3,4
19	2	15	269	Treignac	1 377	3 673	37,5
19	2	15	281	Veix	68	2 214	3,1
19	3	12	284	Viam	111	2 999	3,7
						5 045	47 422
							10,6
15 canton de Seilhac Monédières							
12 canton du Plateau de Millevaches							

Population par grandes tranches d'âge

